

Dans la forêt usagère de La Teste-de-Buch prospère un sous-bois luxuriant bien distinct de celui des plantations industrielles de pin maritime. Bernard Rérat

La Teste-de-Buch résiste

Bernard Rérat* | *Dans les Landes de Gascogne, la forêt usagère de La Teste-de-Buch est un cas unique en France, avec un statut fondé sur des droits d'usage obtenus en 1468. «Ayants-pins» et autres usagers les défendent à l'enseigne de l'Addufu.*

Qui ne connaît le fameux village gaulois célébré par Astérix et Obélix, résistant à l'encerclement des légions romaines? Mais qui sait qu'en France, il existe un autre lieu de résistance où les autochtones, à leur manière, défient l'ordre établi par les puissants et les pouvoirs en place? Cet endroit insolite se trouve aussi sur la côte atlantique, mais au sud, sur les rives du bassin d'Arcachon, en bordure ouest du massif des Landes. Dans ces parages de villégiature renommée et d'ostréiculture réputée, la forêt n'est pas absente. Elle y est même étroitement imbriquée à la vie des Landais. L'histoire singulière de la forêt de La Teste-de-Buch témoigne des racines profondes qui ancrent les gens du cru à leur milieu de vie.

La chronique de cette forêt unique en France relate la volonté farouche d'un groupe d'habitants décidés à défendre des droits d'usage forestiers particuliers et acquis de (très) longue date. Chose surprenante, ils ont survécu jusqu'à présent à maintes contestations véhémentes qui ont débuté bien avant la Révolution.

Tout commence en 1468

Les annales juridiques de la forêt usagère de La Teste-de-Buch commencent exactement en 1468. «En ce temps-là, le Captalat de Buch était une seigneurie puissante mais la région était pauvre. Le seigneur de l'époque a donc voulu inciter les gens à rester sur ses terres en leur octroyant des droits d'usage dans ses forêts.» Michel Lecointe est secrétaire adjoint de l'Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère (Addufu), qui défend depuis le début du XX^{e} siècle les droits des usagers.

Ancien gendarme, ce passionné d'histoire explique que la «Baillette» de 1468 (du vieux français «bailler», soit «donner») est la première trace légale attestant des droits des usagers. Sous certaines conditions, ceux-ci pouvaient jouir de la gratuité du bois de feu, du bois d'œuvre, du gemmage des pins, à quoi s'ajoutaient les droits de pacage et de glandage.

La suite est une succession de frondes et de discussions, transactions, conflits entre le pouvoir féodal et les ayants droit. Bref,

* *Bernard Rérat, journaliste, Wood & Forest Press Agency, F-06600 Antibes*

La forêt en quelques mots

Localisation	Commune de La Teste-de-Buch (Gironde)
Surface	3800 hectares (130 parcelles, nombre de propriétaire indéterminé)
Altitude	De 7 m à 76 m
Type de sol	Sables calcarifères des Landes
Type de forêt	Forêt dunaire
Type de peuplement	Chênaie-pineraie
Principales essences	Pin maritime et chêne pédonculé
Essences secondaires	Chêne vert, chêne liège, châtaignier, aulne glutineux, bouleau pubescent, tremble, saule, sorbier des oiseleurs, etc.
Strate herbacée	Ajonc, bruyère, chèvrefeuille, ciste à feuille de sauge, fougère aigle, houx fragon, mélampyre, etc.

une litanie d'avancées et de reculades, les seigneurs cherchant à rogner sur les droits des usagers. Les choses restèrent d'abord assez claires entre les deux parties occupées à camper sur leurs positions; elles se compliquèrent quand, dans les années 1750, le seigneur eut recours à des secours financiers pour ensemencer en pin maritime la maigre lande de Gascogne.

«Ce statut ancestral, unique en France et confirmé, fait rarissime, sous la Révolution, est attaqué de toutes parts.»

Robert Aufan, adhérent de l'Addufu

De riches Bordelais en profitèrent pour le filouter en obtenant, contre monnaie sonnante et trébuchante, la possession de certaines de ses forêts. En résulta la cohabitation de propriétaires d'un type particulier, les «ayants-pins» possédant le sol, les cabanes et la résine issue du gemmage, et se partageant le bois de feu et de service avec les usagers «non ayants-pins» (voir encadré ci-contre).

3800 hectares de forêt multifonctionnelle

«Malheureusement, rapporte Robert Aufan, un des connaisseurs de ce dossier complexe, ce statut ancestral unique en France et confirmé, fait rarissime, sous la Révolution, est attaqué de toutes parts.» L'arrêt du gemmage au milieu du siècle passé a, en effet, supprimé le seul revenu des «ayants-pins», prétexte retenu par ces derniers pour réclamer le cantonnement de la forêt usagère, à savoir un déclassement la divisant en deux blocs: l'un entièrement privé et l'autre, d'étendue moindre, de droit communal.

Certains services de l'Etat, estimant archaïque le statut de la forêt usagère, des organismes officiels et des élus peu scrupuleux, oubliant leur rôle d'arbitre, ont aussi poussé pour mettre le massif en tutelle. C'était sans compter sur la détermination des usagers regroupés sous la bannière de l'Addufu et qui ont toujours bénéficié d'une jurisprudence favorable.

Leur vice-président, Jean-Claude Dupoy, indique que la forêt de La Teste-de-Buch

PORTRAIT LÉGAL

Un statut unique en France régit la forêt usagère de La Teste-de-Buch. Elle appartient à des privés, comme les trois quarts des bois de l'Hexagone. Dans le cas de La Teste, des «Baillettes et Transactions», textes officialisés devant notaires, dérogent au Code forestier. Deux types d'acteurs se partagent la forêt usagère:

- **les «ayants-pins» sont détenteurs du sol et du droit de gemmage mais partagent les arbres avec les usagers; ils ne peuvent ni clôturer leurs parcelles, ni s'opposer au prélèvement de bois vifs, leur titre de propriété étant assujetti au droit d'usage;**
- **les habitants bénéficient des droits d'usage si leur résidence principale est dans une des communes mentionnées dans les «Baillettes et Transactions».**

Des syndics, représentant propriétaires et usagers, choisissent et marquent les bois à abattre.

Dès qu'un nouvel habitant arrive dans une commune concernée, il profite immédiatement de la gratuité du bois de chauffage mais il doit attendre dix ans pour demander du bois d'œuvre, le plus souvent du pin maritime. Il ne doit servir qu'à un emploi personnel, sauf pour les agriculteurs et les ostréiculteurs, et ne peut être ni commercialisé ni exporté hors du territoire usager. D'autres droits comme la liberté de circuler en forêt de La Teste-de-Buch et d'y ramasser les pignes (cônes des pins) sont réservés aux usagers.



Une partie des responsables de l'Addufu: Jean-Claude Dupoy, Jean-Claude Fulon, Michel Lecointe et Pascal Fur (de g. à d.).

Bernard Rérat

couvre encore quelque 3800 hectares. «Jusqu'au siècle dernier, sa régénération était garantie par son modèle de gestion unique reposant sur un équilibre entre le massif, la récolte de la résine et les usages. L'usager y mettait son bétail en pacage, y prélevait le bois mort pour se chauffer et le bois vif pour ses constructions.»

Un massif en voie d'abandon

Cette manne ligneuse était l'objet d'une foule d'utilisations: les habitations, les cabanes ostréicoles et les installations portuaires, les bateaux (dont les fameuses pinasses construites en pin, comme leur nom l'indique), ainsi que les pignots, poteaux servant à baliser les parcs à huîtres du bassin d'Arcachon. «Le prélèvement des pins en fin de vie laissait la place et la lumière nécessaires aux jeunes pousses», poursuit Jean-Claude Dupoy.

Malheureusement, cette forme de «jardinage» à bénéfices réciproques n'a pas résisté à la modernité. A la fin du gemmage, vers 1970, les résiniers ont abandonné le massif. Et les petites scieries locales du bassin d'Arcachon qui transformaient les bois des usagers en produits de charpente ont disparu. «Depuis la fin du gemmage, cette forêt est peu entretenue, le sous-bois se densifie au détriment de la croissance des jeunes pins. Le prélèvement de bois vif n'est plus assez important, ce qui contrarie la régénération naturelle», reconnaît Pascal Fur, le secrétaire de l'Addufu.

De plus, les multiples recours devant les tribunaux et l'échec des dernières tentatives de transactions ont abouti à exacerber les positions des propriétaires et des usagers. Aujourd'hui, le blocage entre les parties rend impossible une gestion concertée du massif. La forêt usagère de La Teste-de-Buch semble comme abandonnée (voir encadré «Sur l'avenir ...»).



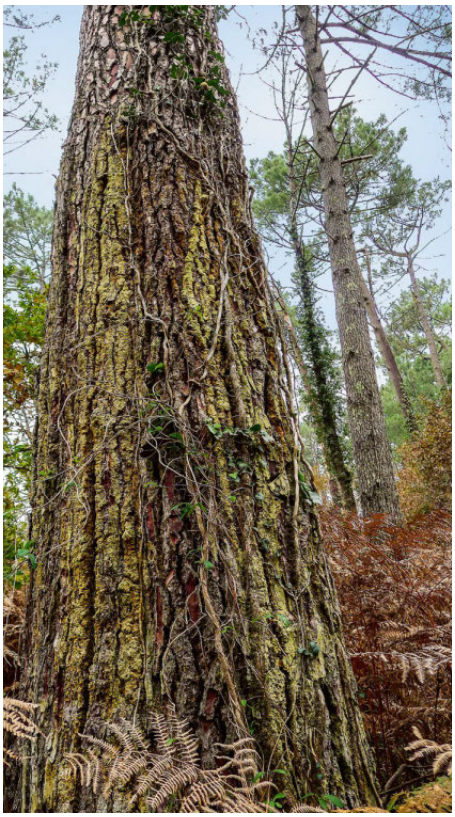
Des droits séculaires sont en jeu en forêt de La Teste-de-Buch. Bernard Rérat

Relancer le jardinage

Toutefois, les membres de l'Addufu s'organisent pour tenter de relancer une exploitation durable de la forêt. «Nous avons décidé de pallier l'absence de scieries en créant notre propre site de transformation autofinancé par l'association», explique Pascal Fur. L'abattage – «en bonne lune!» – et le débardage du bois d'œuvre réservé aux usagers ont été confiés à une entreprise locale. Exploitation, transport des grumes et sciage compris, il en coûte à l'ayant droit 225 euros par mètre cube de planche sciée.

Le plus gros problème, ce sont les obstacles empêchant d'instaurer une gestion concertée du massif pour pérenniser l'existence de la forêt usagère de La Teste-de-Buch. «Une sylviculture d'arbre, proche de la nature et basée sur la futaie irrégulière à couvert continu, permettrait à ce massif de se perpétuer et de redevenir une vraie chênaie-pineraie jardinée dont la biodiversité serait préservée», note Robert Aufan. Malheureusement, à ce jour, aucune proposition n'a abouti et le statut de non-gestion continue donc de prévaloir. ■

Informations
www.addufu.org/



Les pins «bouteilles» résultent d'un gemmage très actif et ancien. Bernard Rérat

SUR L'AVENIR, LES AVIS DIVERGENT

La forêt usagère de La Teste-de-Buch s'apparente à une relique biologique vivante. Elle est probablement la dernière expression primitive de la forêt des Landes de Gascogne et de ses peuplements originels de pin maritime. Installée sur des dunes paraboliques, cette forêt a poussé naturellement depuis des millénaires sur des sables calcarifères parsemés de dépressions humides qui offrent une grande variété d'habitats, gage d'une riche diversité biologique.
La strate arborescente se compose de pin maritime et de chênes (pédonculé, liège et vert). Les reliefs dunaires inattendus et collinéens ont favorisé la constitution d'un humus épais, nourricier et bien alimenté en eau. Un sous-bois luxuriant y prospère, qui se distingue fortement de celui des plantations industrielles de pin maritime avoisinantes. Les arbousiers, aubépines, bruyères, chèvrefeuilles, églantiers, houx, poiriers sauvages et autres pruneliers n'y sont pas rares.
Cette forêt se distingue aussi par ses caractéristiques historiques et socio-économiques. L'exploitation de la résine depuis 2000 ans, puis l'apparition des droits d'usage, il y a 550 ans, ont déterminé un régime de coupes douces, à rotations espacées, préservant les peuplements des lourdes interventions mécanisées, généralisées dans les plantations voisines de pins. Ce jardinage économe a permis un renouvellement régulier du massif.
Cependant, avec l'arrêt du gemmage et la baisse des prélèvements de bois, le couvert se referme et la jeunesse a du mal à percer. Des scientifiques, des forestiers et les administrations s'inquiètent. En revanche, les écologistes voient là une chance de préserver une forêt revenant à ses origines. Certains avancent que la mise en œuvre d'une sylviculture proche des dynamiques naturelles, du type de celle prônée par ProSilva, pourrait répondre aux inquiétudes actuelles.

LA FORÊT

Revue spécialisée dans le domaine de la forêt et du bois fondée en 1947.
Paraît 11 fois par an.
ISSN 0015-7597

Editeur

ForêtSuisse
Association des propriétaires forestiers

Président: Daniel Fässler
Directeur: Markus Brunner
Responsable d'édition: Urs Wehrli

Rédaction/Administration:
Rosenweg 14
CH-4501 Soleure
T + 41 32 625 88 00
F + 41 32 625 88 99
laforet@foretsuisse.ch

Rédacteur en chef:
Fabio Gilardi (fg)
fabio.gilardi(at)foretsuisse.ch

Rédacteurs:
Alain Douard (ad)
alain.douard(at)foretsuisse.ch

Ferdinand Oberer (fo)
ferdinand.oberer(at)waldschweiz.ch

Walter Tschannen (wt)
walter.tschannen(at)waldschweiz.ch

Reto Rescalli (rr)
reto.rescalli(at)waldschweiz.ch

Annonces:
AgriPromo, Ulrich Utiger
Sandstrasse 88
CH-3302 Moosseedorf (BE)
T + 41 79 215 44 01
F + 41 31 859 12 29
agripromo(at)gmx.ch
www.agripromo.ch

Abonnements:
Maude Schenk
maude.schenk(at)foretsuisse.ch

Prix de vente:
Abonnement annuel: Fr. 89.–
Prix spéciaux pour apprentis, étudiants, retraités et groupes.
Prix à l'unité: Fr. 10.–

Tirage:
1631 ex. (REMP / CS septembre 2017)

Mise en page:
Valérie Perrenoud-Oriental (resp.)
Stämpfli SA, Wölflistrasse 1,
CH-3001 Berne

Impression:
Stämpfli SA, Wölflistrasse 1,
CH-3001 Berne

La reproduction des articles n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction. Mention des sources obligatoire.

Publication2018

imprimé en suisse

Label de qualité du groupe presse spécialisée de l'Association de la presse suisse.

CET ARTICLE EST TIRÉ DE

Le mensuel suisse de la forêt et du bois

LA FORÊT



Oui, je m'abonne à LA FORÊT (onze numéros par an)

Entreprise

Nom / Prénom

Profession

Rue

NPA / Lieu

Téléphone / Courriel

Vous pouvez imprimer cette page, découper le coupon et l'envoyer par la poste à:
Service abonnements, LA FORÊT, ForêtSuisse, Rosenweg 14, CH-4501 Soleure
ou utiliser le bulletin d'abonnement en ligne sur **www.laforet.ch**